



Rapport 2002

a.s.b.l. RECYTYRE
Boulevard de la Woluwe 46, Bte 9 – 1200 Bruxelles
Tél. : 02/778.62.00 – Fax : 02/778.62.22
www.recytyre.be – E-mail : recytyre@federauto.be

TABLE DES MATIERES

1. BRÈVE PRÉSENTATION	3
2. APERÇU DES INITIATIVES ENGAGÉES	4
2.1. Élaboration d'une nouvelle convention environnementale	4
2.2. Mise en œuvre pratique du système opérationnel et de financement	6
2.3. Opérateurs homologués	6
2.4. Mailings aux points de distribution de pneus	7
3. APERÇU DES RÉSULTATS	8
3.1. Aperçu des pneus commercialisés en 2002 sur le marché de remplacement en Belgique	8
3.2. Aperçu des flux entrants et sortants des opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE	12
3.2.1. Flux entrants	12
3.2.2. Flux sortants	15
3.2.3. Résultats en fonction des objectifs avancés	16
3.2.4. Rechapage	18
3.3. Conclusion	21

Annexes

1. BRÈVE PRÉSENTATION

L'a.s.b.l. RECYTYRE est l'organisme de gestion des déchets de pneus usés qui a été fondé le 9 février 1998 par les fabricants et/ou importateurs, ainsi que par certains groupements représentés au sein de FEDERAUTO.¹ Le Conseil d'administration est composé de 9 personnes dont 5 représentants des fabricants/importateurs de pneus, 2 représentants du Groupement des Spécialistes du Pneu, 1 représentant du Groupement des Distributeurs et Agents automobiles et 1 représentant pour le Groupement des Négociants en Véhicules d'Occasion, le Groupement des Entreprises de Réparation automobile et le Groupement des Vendeurs de Carburants de Belgique.

Des représentants des Régions assistent aux réunions de RECYTYRE en tant qu'observateurs permanents. Les Régions y délèguent des représentants de leur administration qui se chargent du suivi de l'obligation de reprise. Il s'agit de représentants de l'OVAM, (Openbare Afvalstoffenmaatschappij voor het Vlaamse Gewest), de l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) et de l'O.W.D.(Office wallon des Déchets).

L'a.s.b.l. est financée par les cotisations des membres effectifs. Le secrétariat de l'a.s.b.l. RECYTYRE a été confié à l'a.s.b.l. FEDERAUTO (Confédération belge du Commerce et de la Réparation automobiles et des Secteurs connexes).

¹ Les membres effectifs de l'a.s.b.l. sont :

Bridgestone-Firestone SA

Continental Benelux SA

Goodyear Dunlop Tyres Belgium SA

Michelin Belux SA

Pirelli Tyres Benelux SA

Vredestein SA

Groupement des Spécialistes du Pneu, affilié à la F.M.A. ASBL

Groupement des Distributeurs et Agents automobiles, G.D.A. ASBL

Groupement des Négociants en Véhicules d'Occasion ASBL

Groupement des Entreprises de Réparation automobile, REPARAUTO ASBL

Groupement des Vendeurs de Carburants de Belgique ASBL

Les membres adhérents sont :

Groupement des Importateurs, Agents et Fabricants de Pièces, Accessoires, Pneus, Produits, Outilage et Équipement pour Garages et Carrossiers (G.I.A.F.), affilié à la F.M.A. a.s.b.l.

Association belge de l'Industrie du Caoutchouc

2. APERÇU DES INITIATIVES ENGAGÉES

2.1. *Élaboration d'une nouvelle convention environnementale*

Fin 2001, des négociations ont été entamées entre les trois Régions et le secteur du pneu pour l'élaboration d'une nouvelle convention environnementale. Cette convention doit fournir un cadre légal aux trois Régions pour l'élaboration d'un système opérationnel et de financement pour les pneus usés. Contrairement à la convention précédente et aux accords-cadres qui ont été conclus avec les Régions, la nouvelle convention couvre toutes les catégories de pneus qui sont soumises à l'obligation de reprise et non plus uniquement les pneus provenant de voitures de tourisme, de camions légers (camionnettes) et de poids lourds. Dans le cadre de l'élaboration du projet de convention, nous nous sommes basés sur l'hypothèse que le secteur applique une obligation de reprise suivant le principe de « 1 contre 1 » et que les fabricants/importateurs sont financièrement responsables de la collecte et du traitement des pneus usés qui sont collectés dans les parcs à conteneurs. Le système opérationnel et de financement impliquera que les pneus seront collectés gratuitement dans le secteur de la distribution et dans les parcs à conteneurs. Ces pneus collectés seront ensuite traités aux frais de RECYTYRE. Pour financer ce système, RECYTYRE percevra une contribution environnementale sur chaque pneu commercialisé en Belgique et soumis à l'obligation de reprise.

Les négociations concernant cette convention se sont poursuivies durant les premiers mois de l'année 2002. Le 14 mai, RECYTYRE présentait le projet de convention aux opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE, ainsi qu'aux associations professionnelles représentatives des sociétés de collecte et de traitement de pneus usés, à savoir la FEBEM, COBEREC et la PPU. Le 15 mai, RECYTYRE organisait une réunion avec les représentants du Cabinet des Ministres de l'Environnement des trois Régions. Lors de cette réunion, la Région flamande a insisté pour que chacune des Régions effectue le plus rapidement possible les démarches nécessaires en vue de l'approbation du projet de convention sur les pneus usés. Lors des Assemblées Générales des différentes associations professionnelles concernées² qui ont eu lieu au mois de juin, le projet de convention a été présenté aux membres et approuvé.

² Les associations représentatives qui ont signé la convention représentent d'une part les fabricants/importateurs de pneus et d'autre part les distributeurs de pneus (garages, centrales de pneus, etc.). Il s'agit de :

1. L'a.s.b.l. Fédération du Matériel automobile, qui représente les Groupements suivants :
 - le Groupement des Importateurs, Agents et Fabricants de Pièces, Accessoires, Pneus, Produits, Outilage et Équipement pour Véhicules, Garages et Carrossiers, qui représente les fabricants et les importateurs de pneus;
 - le Groupement des Spécialistes du Pneu
2. L'a.s.b.l. Association belge de l'Industrie du Caoutchouc
3. L'a.s.b.l. GDA, Groupement des Distributeurs et Agents automobiles
4. L'a.s.b.l. REPARAUTO
5. L'a.s.b.l. Groupement des Négociants en Véhicules d'Occasion
6. L'a.s.b.l. Groupement des Vendeurs de Carburant de Belgique

En Région wallonne, le cadre légal pour l'obligation de reprise et la conclusion d'une convention ont été finalisés en juin avec la publication de l'Arrêté du gouvernement wallon relatif à l'introduction d'une obligation de reprise pour certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion.

Au début du mois d'août, RECYTYRE a pris connaissance d'une nouvelle version du projet du VLAREA (Vlaams Reglement inzake Afvalvoorkoming en -beheer). Dans cette nouvelle version, on imposait une obligation de reprise au secteur suivant le principe « 1 contre 0 ». Ce principe était inacceptable pour le secteur du pneu. Les fondements du projet de convention environnementale étaient bafoués. Lors des négociations relatives à cette convention, RECYTYRE avait insisté à plusieurs reprises sur le fait que l'introduction d'une obligation de reprise pour les pneus usés suivant le principe « 1 contre 0 » constituait une mission impossible pour le secteur. Les fabricants/importateurs belges désirent prendre leurs responsabilités pour les pneus usés qu'ils commercialisent sur le marché belge. Le fait d'imposer au secteur de la distribution une obligation de reprise suivant le principe « 1 contre 0 » signifie immanquablement la faillite du système opérationnel et de financement. En effet, une telle réglementation laisse la porte grande ouverte aux pneus usés provenant de stocks illégaux, de centres agréés pour les véhicules hors d'usage et du secteur de la distribution à l'étranger. Il s'agit de pneus pour lesquels aucune contribution environnementale n'a été payée, mais que le secteur est malgré tout obligé de reprendre dans le cadre du principe « 1 contre 0 ». En outre, l'élaboration d'un système opérationnel et de financement en Belgique exige une uniformité dans la législation et les conventions environnementales des trois Régions.

Le secteur du pneu a communiqué qu'il ne pouvait être question d'un accord sur le lancement de la procédure de conclusion des conventions environnementales que si la distribution était soumise à une obligation de reprise suivant le principe « 1 contre 1 » et si les producteurs/importateurs supportaient la responsabilité financière pour la collecte et le traitement des pneus usés qui aboutissent dans les parcs à conteneurs. En février 2003, le gouvernement flamand a pris la décision d'entamer la procédure et de modifier le VLAREA dans le sens demandé.

En septembre 2002, l'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur élimination a été publié au Moniteur belge. Un cadre légal pour l'obligation de reprise des pneus usés était ainsi présent dans chacune des trois Régions.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, le texte de la convention environnementale a été ratifié le 12 décembre par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le 10 octobre, elle avait été ratifiée en première lecture par le gouvernement wallon. La procédure prévue par le Décret wallon sur les conventions environnementales fut ensuite mise en application. Un communiqué relatif à la convention environnementale fut publié dans 2 journaux francophones (Le Soir et Vers l'Avenir), ainsi que dans un journal germanophone (Grenz Echo). La convention environnementale a également été publiée au Moniteur belge du 29 octobre et pouvait se retrouver sur le site web, ainsi qu'à la

bibliothèque de la DGRNE. Le 23 janvier 2003, le gouvernement wallon a approuvé la convention environnementale en deuxième lecture.

2.2. Mise en œuvre pratique du système opérationnel et de financement

L'élaboration d'un système opérationnel et de financement pour la collecte et le traitement des pneus usés implique toute une série de tâches opérationnelles. Il s'agit notamment de la rédaction d'un cahier des charges, tâche pour laquelle il convient de rechercher un équilibre qui permette à RECYTYRE de proposer au secteur de la distribution une solution taillée sur mesure qui fasse en sorte que le système reste financièrement abordable et que les objectifs environnementaux dans le domaine de la collecte et du traitement soient réalisés. Il convient également d'éviter les situations de monopole dans le secteur de la collecte et du traitement des pneus usés. Parmi les autres tâches, signalons la fixation du montant de la contribution environnementale pour toutes les catégories de pneus, le recrutement de membres importateurs, la mise en œuvre d'un plan de communication vers les distributeurs de pneus et vers les consommateurs, etc.

Afin de pouvoir mener ces tâches à bien, deux personnes ont été spécifiquement affectées à ce projet à la fin de l'année 2002. Monsieur Chris Lorquet a été nommé responsable opérationnel et Monsieur Guido Panis responsable budgétaire. Par ailleurs, les services fournis par FEDERAUTO au niveau du soutien administratif et juridique, ainsi que les contacts avec les autorités régionales ont été considérablement élargis.

2.3. Opérateurs homologués

Fin 2002, 20 opérateurs étaient homologués suivant la norme RECYTYRE (BE/TYR 9801/Ed:B). Les entreprises suivantes ont été homologuées en 2002 : Granugom, International Tyre Business, Recygom et Re-Tyre. Début 2003, deux entreprises supplémentaires sont encore venues s'ajouter à cette liste : Comet Tyre Recycling et De Sutter. L'augmentation du nombre d'opérateurs homologués est essentiellement due au fait que RECYTYRE souhaite mettre sur pied un système opérationnel et de financement et qu'il a été clairement stipulé dans les communications aux opérateurs homologués et aux associations professionnelles concernées que l'obtention de l'homologation suivant la norme RECYTYRE serait un des critères requis pour pouvoir souscrire au cahier des charges.

Vous trouverez la liste la plus récente des opérateurs homologués à l'annexe 1.

L'analyse de cette liste nous apprend que 15 de ces opérateurs sont établis en Belgique et 5 aux Pays-Bas. Sur les 15 opérateurs belges, 3 disposent de succursales dans les trois Régions du pays, 8 ont leur siège en Région flamande et 4 en Région wallonne. Il convient néanmoins de signaler que la plupart des opérateurs sont actifs sur l'ensemble du territoire belge.

Les activités des entreprises homologuées concernent la collecte des pneus usés, ainsi que le rechapage et le pré-traitement (broyage, granulation) des pneus usés. Les entreprises qui ont obtenu leur homologation en 2002 sont essentiellement actives dans le domaine du pré-traitement.

2.4. Mailings aux points de distribution de pneus

En 2002, RECYTYRE a envoyé 2 mailings aux points de distribution de pneus avec la liste des opérateurs homologués. Un mailing a été envoyé au printemps à 13.000 points de vente et un autre à l'automne. Vous trouverez une copie de ces mailings à l'annexe 2. Le message de ces mailings signale que le gérant d'un point de distribution de pneus (garage, centrale de pneus, etc.) a tout intérêt à faire appel aux opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE pour la collecte et le traitement de ses pneus usés. Ces opérateurs sont contrôlés chaque année par un organisme de certification indépendant. Cela garantit que les pneus usés qui sont remis à ces opérateurs seront traités de manière écologique et ne viendront pas grossir les stocks illégaux. Les mailings communiquent également le prix de la collecte et du traitement des pneus usés, ainsi que le mode de facturation de la contribution environnementale. Les mailings signalent également que la liste la plus récente des opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE peut être consultée sur le site web www.federauto.be.

En 2002, ces mailings ont davantage capté l'attention du secteur de la distribution de pneus, car la presse a régulièrement évoqué le problème des stocks illégaux de pneus usés. Surtout du côté francophone, les journaux télévisés ont diffusé des images des montagnes illégales de pneus et des marginaux qui en sont à l'origine. De nombreux professionnels du secteur du pneu ont été suffisamment convaincus par ces images pour désormais faire appel aux opérateurs homologués du système RECYTYRE.

Les statistiques du site web de FEDERAUTO indiquent que la liste des opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE est le document que les visiteurs téléchargent le plus. Il s'agit-là d'un signe clair qui prouve qu'il existe une demande de la part du secteur de la distribution pour obtenir cette information.

3. APERÇU DES RÉSULTATS

3.1. Aperçu des pneus commercialisés en 2002 sur le marché de remplacement en Belgique

Le tableau 1 reprend le nombre de pneus neufs commercialisés en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg en 2002. Ces données proviennent du pool de statistique européen établi chaque année par les différents producteurs et importateurs européens.

Tableau 1 : Aperçu du nombre de pneus neufs sur le marché de remplacement du Benelux en 2002

Type	Nombre
Tourisme	4.178.762
4x4	164.632
Camionnettes	293.820
Poids lourds	378.548
Véломoteurs	199.048
Agriculture	41.108
Construction de route	7.154
Total	5.263.072

Source: Europool

Les fabricants et importateurs de pneus ne disposent pas de données relatives au nombre de pneus commercialisés en Belgique ou par Région. Ils savent toutefois où ils livrent les pneus, mais pas où le pneu est finalement vendu. La scission par pays et par Région s'est faite sur la base du parc automobile, la méthode la plus précise selon nous. Le tableau 2 représente le parc automobile belge et luxembourgeois. Pour la Belgique, le parc automobile est représenté pour les trois Régions.

Tableau 2 : Le parc automobile en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg
 Situation au 1^{er} août 2002 (Belgique) et au 1^{er} janvier 2002 (Gd Luxembourg)

		Tourisme	Camionnettes	Poids lourds	Remorques et véhicules spéciaux	Tracteurs et matériel agricole	Vélosmoteurs	Total
Flandre	Ab	2.837.627	254.176	67.410	56.683	102.858	180.815	3.499.569
	%	55,99%	56,64%	59,51%	55,99%	54,13%	56,96%	56,09%
Wallonie	Ab	1.453.170	119.082	28.515	24.711	72.570	105.395	1.803.443
	%	28,67%	26,54%	25,17%	24,41%	38,19%	33,20%	28,91%
Bruxelles	Ab	496.562	58.953	12.139	7.730	920	19.300	595.604
	%	9,80%	13,14%	10,72%	7,64%	0,48%	6,08%	9,55%
Total Belgique	Ab	4.787.359	432.211	108.064	89.124	176.348	305.510	5.898.616
	%	94,46%	96,32%	95,39%	88,04%	92,81%	96,24%	94,55%
GD Luxembourg	Ab	280.709	16.512	5.218	12.110	13.656	11.945	340.150
	%	5,54%	3,68%	4,61%	11,96%	7,19%	3,76%	5,45%
Total	Ab	5.068.068	448.723	113.282	101.234	190.004	317.455	6.238.766
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Institut National de la Statistique

Le tableau 3 reprend la ventilation par pays et par Région des pneus commercialisés sur le marché de remplacement sur la base des données du tableau 2.

Tableau 3: Ventes de pneus neufs (en unités) sur le marché de remplacement en 2002, liées au parc automobile

		Flandre	Wallonie	Bruxelles	Total Belgique	GD Lux	Total
Tourisme	Ab	2.339.702	1.198.179	409.429	3.947.310	231.452	4.178.762
	%	78,96%	79,76%	79,11%	79,30%	81,05%	79,40%
4x4	Ab	92.178	47.205	16.130	155.513	9.119	164.632
	%	3,11%	3,14%	3,12%	3,12%	3,19%	3,13%
Camionnettes	Ab	166.432	77.974	38.602	277.546	16.274	293.820
	%	5,62%	5,19%	7,46%	5,58%	5,70%	5,58%
Poids lourds	Ab	225.260	95.287	40.564	361.111	17.437	378.548
	%	7,60%	6,34%	7,84%	7,25%	6,11%	7,19%
Véломoteurs	Ab	113.373	66.084	12.101	191.558	7.490	199.048
	%	3,83%	4,40%	2,34%	3,85%	2,62%	3,78%
Agriculture < 300 kg (1)	Ab	15.578	10.991	139	26.708	2.068	28.776
	%	0,53%	0,73%	0,03%	0,54%	0,72%	0,55%
Agriculture > 300 kg	Ab	6.676	4.710	60	11.446	886	12.332
	%	0,23%	0,31%	0,01%	0,23%	0,31%	0,23%
Construction de route < 300 kg (2)	Ab	3.204	1.397	437	5.038	685	5.723
	%	0,11%	0,09%	0,08%	0,10%	0,24%	0,11%
Construction de route > 300 kg	Ab	801	349	109	1.260	171	1.431
	%	0,03%	0,02%	0,02%	0,03%	0,06%	0,03%
Total	Ab	2.963.205	1.502.176	517.572	4.977.490	285.582	5.263.072
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(1) étant admis qu'environ 70 % des pneus relèvent de la catégorie de poids < 300 kg

(2) étant admis qu'environ 80 % des pneus relèvent de la catégorie de poids < 300 kg

Les quantités du tableau 3 ont été converties en tonnes. A cette fin, on a déterminé le poids moyen de certains types de pneus (cf. tableau 4). Le résultat de cette conversion se trouve au tableau 5.

Tableau 4 : Classification suivant le type de pneus et catégorie de poids

Type	Poids/pneu (en kg) ¹			Nombre de pneus (par tonne)		
	Min.	Max.	Moyenne	Min.	Max.	Moyenne
Tourisme	6,5	9	7,8	111	154	132
4x4	10	20	15	50	100	67
Camionnettes	8	15	11,5	67	125	87
Poids lourds	55	85	70	11	18	14
Agriculture < 300 kg ²	19	154	86,5	3	40	6
Agriculture > 300 kg ²	300	380	375	2	3	3
Construction de route < 300 kg ²	142	221	182	3	200	6
Construction de route > 300 kg ²	310	1288	799	1	3	1
Véломoteurs	2	4	3	250	500	333

Source : 1. Technical Guideline on the Identification and Management of Used Tyres
2. Informations émanant des fabricants/importateurs de pneus

Tableau 5 : Ventes de pneus neufs (en tonnes) sur le marché de remplacement en 2002, liées au parc automobile

		Flandre	Wallonie	Bruxelles	Total Belgique	GD Lux	Total
Tourisme	Ab	18.249,67	9.345,79	3.193,55	30.789,02	1.805,33	32.594,34
	%	42,71%	44,36%	45,91%	43,52%	44,23%	43,55%
4x4	Ab	1.382,67	708,08	241,96	2.332,70	136,78	2.469,48
	%	3,24%	3,36%	3,48%	3,30%	3,35%	3,30%
Camionnettes	Ab	1.913,97	896,70	443,92	3.254,59	124,34	3.378,93
	%	4,48%	4,26%	6,38%	4,60%	3,05%	4,52%
Poids lourds	Ab	15.768,21	6.670,09	2.839,49	25.277,79	1.220,57	26.498,36
	%	36,90%	31,66%	40,82%	35,73%	29,90%	35,41%
Véломoteurs	Ab	340,12	198,25	36,30	574,68	22,47	597,14
	%	0,80%	0,94%	0,52%	0,81%	0,55%	0,80%
Agriculture < 300 kg (1)	Ab	1.347,48	950,69	12,05	2.310,23	178,90	2.489,12
	%	3,15%	4,51%	0,17%	3,27%	4,38%	3,33%
Agriculture > 300 kg	Ab	2.503,46	1.766,28	22,39	4.292,13	332,37	4.624,50
	%	5,86%	8,38%	0,32%	6,07%	8,14%	6,18%
Construction de route < 300 kg (2)	Ab	583,21	254,25	79,53	916,99	124,60	1.041,59
	%	1,36%	1,21%	1,14%	1,30%	3,05%	1,39%
Construction de route > 300 kg	Ab	640,20	279,09	87,31	1.006,59	136,77	1.143,37
	%	1,498%	1,325%	1,255%	1,423%	3,351%	1,528%
Total	Ab	42.728,98	21.069,22	6.956,51	70.754,71	4.082,13	74.836,84
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(1) étant admis qu'environ 70 % des pneus relèvent de la catégorie de poids < 300 kg

(2) étant admis qu'environ 80 % des pneus relèvent de la catégorie de poids < 300 kg

3.2. Aperçu des flux entrants et sortants des opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE

3.2.1. Flux entrants

En 2002, 21 opérateurs (dont 1 opérateur homologué en janvier 2003) ont établi un rapport concernant leurs flux entrants et sortants. Dans le tableau 6, vous trouverez les quantités collectées, exprimées en kg, ventilées selon les différentes catégories de produits et les trois Régions. Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le tableau.

Voitures de tourisme et camionnettes	= TO
Poids lourds	= PL
Véhicules agricoles	= AG
Génie civil	= EM
Divers	= DI

Tableau 6 : Flux entrants en 2002, exprimés en kg

Produit		TO	PL	AG	EM	DI	TOTAL
Région							
Bruxelles	Ab	1.114.715	301.330	28.644	93.018	159.000	1.696.707
	%	3,7%	1,8%	1,9%	19,4%	6,9%	3,3%
Flandre	Ab	21.596.718	13.794.702	1.249.314	379.912	1.886.790	38.907.436
	%	71,3%	81,4%	80,7%	79,3%	81,6%	75,4%
Wallonie	Ab	7.569.345	2.860.721	269.342	138.930	265.620	11.103.958
	%	25,0%	16,9%	17,4%	29,0%	11,5%	21,5%
TOTAL	Ab	30.280.778	16.956.753	1.547.300	611.860	2.311.410	51.708.101
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La quantité totale de pneus commercialisée en 2002 s'élève à 70.755 tonnes (tableau 5). Les opérateurs ont collecté 51.708 tonnes de pneus. Si nous relions ces chiffres entre eux, nous arrivons à un pourcentage de collecte de 73% pour l'ensemble de la Belgique. Ventilés selon les différentes Régions, nous obtenons les résultats suivants :

- Flandre : 91,1%
- Wallonie : 52,7%
- Région de Bruxelles-Capitale : 24,4%

Si nous procédons de même pour les différentes catégories de produits, nous obtenons les résultats suivants :

Pneus pour voitures de tourisme et camionnettes

En 2002, un total de 36.376 tonnes de pneus a été commercialisé pour les catégories tourisme, 4x4 et camionnettes (voir tableau 5). Durant la même période, les opérateurs ont collecté 30.281 tonnes de pneus pour ces mêmes catégories de véhicules, ce qui correspond à un pourcentage de collecte de 83,2%.

- Flandre : 100%
- Wallonie : 69,1%
- Région de Bruxelles-Capitale : 28,7%

Pneus pour poids lourds

En 2002, 25.278 tonnes de pneus pour poids lourds ont été vendues en Belgique, tandis que 16.957 tonnes ont été collectées par les opérateurs. Ceci correspond donc à un pourcentage de collecte de 67,1%. La ventilation par Région donne les pourcentages suivants :

- Flandre : 87,5%
- Wallonie : 42,9%
- Région de Bruxelles-Capitale : 10,6%

Pneus pour engins agricoles

Pour les catégories agriculture < 300kg et > 300kg, on enregistre 6.602 tonnes de pneus commercialisés en Belgique en 2002. Pendant cette même période, les opérateurs ont collecté 1.547 tonnes de pneus pour cette catégorie, ce qui correspond à un pourcentage de collecte de 23,4%. Par Région, nous obtenons les chiffres suivants :

- Flandre : 32,4%
- Wallonie : 9,9%
- Région de Bruxelles-Capitale : 85,2%

Pneus pour engins de génie civil

Pour ce type de pneus, nous additionnons également les catégories < 300kg et > 300kg. En 2002, un total de 1.924 tonnes de pneus a été commercialisé pour l'ensemble de la Belgique. Les opérateurs ont quant à eux collecté 612 tonnes de pneus. Pour cette catégorie de pneus, nous obtenons donc un pourcentage de collecte de 31,8%. La ventilation par Région donne les résultats suivants :

- Flandre : 31,1%
- Wallonie : 26,1%
- Région de Bruxelles-Capitale : 55,7

Divers

En 2002, 2.311 tonnes de pneus divers ont été collectées. Il s'agit d'un mélange de pneus provenant de voitures de tourisme, de véhicules 4x4, de camionnettes et de poids lourds. Ce tonnage est ajouté aux quantités collectées pour les catégories en question. Pour l'ensemble de la Belgique, le pourcentage de collecte pour les voitures de tourisme, les véhicules 4x4, les camionnettes et les poids lourds atteint dès lors 80,4%. Par Région, nous obtenons les chiffres suivants :

- Flandre : 99,9%
- Wallonie : 60,7%
- Région de Bruxelles-Capitale : 23,4%

3.2.2. Flux sortants

Vous trouverez ci-dessous les abréviations utilisées dans le tableau 7.

Transbordement	= OT
Occasion	= OC
Rechapage	= RE
Cimenterie	= CE
Broyage en carburant	= SH
Granulat en matière première secondaire	= GR
Autres	= EA

Tableau 7 : Flux sortants 2002, exprimés en kg

Produit		TO	PL	AG	EM	DI	TOTAL
Traitement							
OT	Ab	2.075.650	94.050			31.500	2.201.200
	%	7,27%	0,59%			1,13%	4,42%
OC	Ab	1.547.667	82.085				1.629.752
	%	5,42%	0,51%				3,28%
RE	Ab	1.175.458	1.522.863				2.698.321
	%	4,12%	9,50%				5,42%
CE	Ab	9.868.393	2.029.655	2.461	57.475	17.934	11.975.918
	%	34,56%	12,66%	0,14%	9,16%	0,64%	24,07%
SH	Ab	8.198.818	1.369.489	326.495	412.935	1.379.409	11.687.146
	%	28,72%	8,54%	18,67%	65,82%	49,48%	23,49%
GR	Ab	4.849.070	10.916.592	1.412.150	156.960	62.800	17.397.572
	%	16,98%	68,09%	80,74%	25,02%	2,25%	34,97%
EA	Ab	837.041	17.000	7.900		1.296.000	2.157.941
	%	2,93%	0,11%	0,45%		46,49%	4,34%
TOTAL	Ab	28.552.097	16.031.734	1.749.006	627.370	2.787.643	49.747.850
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

En 2002, les opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE ont évacué 49.748 tonnes de pneus vers diverses destinations. La majeure partie de ces pneus a été incinérée avec récupération d'énergie. Il s'agit ici des pneus évacués vers les cimenteries ou broyés. En tout, cela représente 23.663 tonnes, soit 47,56% du total des pneus évacués.

34,97% des pneus évacués ont été transformés en granulat. Ce granulat est constitué pour près de deux tiers de pneus de poids lourds.

Sur l'ensemble des flux sortants, 3,28% des pneus évacués ont été dirigés vers le marché d'occasion et 5,42% ont été rechapés.

En 2002, 4,34% des flux sortants, soit 2.158 tonnes de pneus, ont été évacués selon un autre procédé de traitement. Il s'agit ici essentiellement de pneus provenant de voitures de tourisme.

3.2.3. Résultats en fonction des objectifs avancés

Voitures de tourisme, camions légers (camionnettes) et poids lourds

Pour ces catégories de pneus, un objectif de collecte de 100% a été avancé. En 2002, 61.654 tonnes de pneus destinés aux voitures de tourisme, aux camionnettes et aux poids lourds ont été commercialisées en Belgique. Pour cette catégorie, les opérateurs ont collecté un total de 47.238 tonnes de pneus. Le pourcentage de collecte pour l'ensemble de la Belgique s'élève donc à 76,6%.

Si nous examinons la situation dans les différentes Régions, nous voyons apparaître les résultats suivants. En Flandre, le taux de collecte réalisé a été de 94,8% et l'objectif a donc presque été atteint. En Wallonie, par contre, seulement 59,2% des pneus commercialisés ont été collectés. Enfin, pour la Région de Bruxelles-Capitale, le pourcentage de collecte est de 21%.

Comme nous l'avons déjà signalé, nous estimons que la catégorie « Divers » des flux entrants se compose d'un mélange de pneus provenant de voitures de tourisme et de poids lourds. Si nous ajoutons ces quantités collectées à celles des catégories voitures de tourisme et poids lourds et que nous les comparons avec les quantités commercialisées, nous obtenons les pourcentages suivants :

- Belgique : 80,4%
- Flandre : 99,9%
- Wallonie : 60,7%
- Région de Bruxelles-Capitale : 23,4%

Concernant le traitement, nous pouvons faire une analyse avec et sans la catégorie « Divers ». Entre parenthèses, vous trouverez les chiffres correspondant au tonnage total incluant la catégorie « Divers ».

En 2002, 47.237 tonnes (49.549 tonnes) de pneus de voitures de tourisme et de poids lourds ont été collectées en Belgique, tandis que les opérateurs ont généré un flux sortant de 44.358 tonnes (47.371 tonnes) pour cette même catégorie.

Les chiffres suivant représentent les tonnages valorisés (sans le rechapage) :

- pneus d'occasion : 1.630 tonnes (1.630 tonnes)
- incinération avec récupération d'énergie : 11.898 tonnes (11.915 tonnes)
- broyage : 9.568 tonnes (10.948 tonnes)
- granulat : 15.766 tonnes (15.828 tonnes)

Au total, 38.862 tonnes (40.321 tonnes) de pneus ont donc été valorisées. Nous pouvons dès lors calculer le pourcentage de valorisation en fonction des quantités collectées. L'objectif fixé était de 65% et en 2002, le pourcentage de valorisation des pneus collectés en Belgique a atteint 82,3% (81,4%).

En 2002, le pourcentage de pneus rechapés s'élevait à 5,7% (5,4%). L'objectif fixé de 25% n'est donc pas atteint.

Toutes catégories de pneus confondues

Si nous additionnons toutes les catégories de pneus, nous obtenons une quantité collectée en 2002 de 51.708 tonnes. Le flux sortant réalisé est quant à lui de 49.748 tonnes.

Les chiffres suivants représentent les tonnages valorisés (sans le rechapage) :

- pneus d'occasion : 1.630 tonnes
- incinération avec récupération d'énergie: 11.976 tonnes
- broyage : 11.687 tonnes
- granulat : 17.398 tonnes

Le tonnage total de pneus valorisés s'élève à 42.691 tonnes, ce qui correspond à un pourcentage de 82,6%. Le pourcentage de pneus rechapés atteint quant à lui 5,2%.

3.2.4. Rechapage

A l'instar comme les années précédentes, le pourcentage de pneus collectés qui subit un rechapage est relativement bas. Pourtant, il ne reflète pas la situation réelle. En effet, les opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE collectent les pneus usés dans différents points de distribution. Il s'agit principalement de pneus qui ne peuvent plus être rechapés et qui sont considérés comme des déchets. Les pneus qui peuvent encore être rechapés aboutissent, eux, dans un autre circuit. Les garages et les centrales de pneus paient les opérateurs pour venir collecter leurs pneus usés, ce qui confère à ceux-ci une valeur négative. Dans certains cas, les opérateurs effectuent encore une sélection dont il ressort un nombre limité de pneu entrant en ligne de compte pour le rechapage. Ces pneus sont alors repris dans le système de compte rendu de RECYTYRE.

Les sociétés actives dans le secteur du rechapage collectent également les carcasses de pneus dans les points de distribution, mais à la suite d'un premier tri destiné à séparer les pneus usés des pneus pouvant être rechapés. Les carcasses ont alors une valeur positive parce que les entreprises de rechapage paient leur acquisition.

Les entreprises de transport constituent une autre source de carcasses pour les firmes de rechapage. Il est très fréquent que ces deux types d'entreprises concluent un contrat en vertu duquel l'entreprise de rechapage renouvelle les pneus de la société de transport. Les pneus restent la propriété de la société de transport et il n'est question de prestation de service que de la part de l'entreprise de rechapage. Si les détériorations de la carcasse sont réparables, les pneus de poids lourds peuvent être rechapés à plusieurs reprises. Ce type de pneus n'est en aucun cas repris dans le système RECYTYRE.

L'an dernier, la Commission Rechapage de FEDERAUTO a mis en place une statistique produits. Les données de cette statistique ne sont pas disponibles pour l'année 2002. Une enquête auprès des entreprises concernées fait néanmoins ressortir que le volume du marché des pneus rechapés a diminué de 5 à 6%. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre de pneus vendus en général, ce qui est dû à la récession économique qui touche le marché belge. On constate également une diminution du prix des pneus neufs. La différence de prix entre les pneus neufs et les pneus rechapés s'en trouve par conséquent réduite, ce qui incite le client à opter plus fréquemment pour des pneus neufs. Enfin, l'augmentation du rendement kilométrique, aussi bien pour les pneus neufs que pour les pneus rechapés, est également une des causes de cette diminution. Les pneus durent plus longtemps, ce qui fait qu'on les remplace moins souvent.

Concernant les pneus pour voitures de tourisme, nous pouvons également signaler que deux fabricants de pneus rechapés (l'un établi en Allemagne et l'autre au Royaume-Uni) ont déposé leur bilan en 2002. Un grand nombre de pneus de voitures de tourisme belges aboutissaient dans ces entreprises.

Si l'on tient compte d'une diminution du volume produit et du volume importé de 5% en 2002, on peut considérer qu'il a été produit 5.702 tonnes et importé 4.025 tonnes de pneus rechapés.

Concernant les données relatives à l'importation, il convient de signaler qu'un grand nombre de pneus proviennent de Belgique. Certains reshapeurs collectent les carcasses en Belgique et les évacuent à l'étranger. Les carcasses y sont rechapées et ensuite réimportées en Belgique. La majeure partie des importations en Belgique est produite de cette manière. Par conséquent, ces données peuvent être englobées dans la production en Belgique.

La comparaison de ces données avec celles émanant des opérateurs de RECYTYRE nous permet de recalculer les résultats en fonction des objectifs avancés.

En 2002, 51.708 tonnes de pneus ont été collectées, toutes catégories confondues. Concernant le rechapage, nous avons analysé les chiffres avec et sans importation. La quantité de carcasses rechapées provenant de la Commission Rechapage a d'abord été additionnée aux quantités de pneus collectées. Pour éviter les doublons, nous avons ensuite déduit la quantité de pneus rechapés générée par le système RECYTYRE.

a) Sans importation

La quantité de pneus collectés s'élève ici à :

$$51.708 \text{ tonnes} - 2.698 \text{ tonnes} + 5.702 \text{ tonnes} = 54.712 \text{ tonnes}$$

La quantité de pneus rechapés s'élève à 5.702 tonnes, ce qui représente un pourcentage de 10,4%.

b) Avec importation

La quantité de pneus collectés s'élève ici à :

$$51.708 \text{ tonnes} - 2.698 \text{ tonnes} + 5.702 \text{ tonnes} + 4.025 \text{ tonnes} = 58.737 \text{ tonnes}$$

La quantité de pneus rechapés s'élève à 5.702 tonnes + 4.025 tonnes = 9.727 tonnes, ce qui correspond à un résultat en pour cent de 16,56%.

La Commission Rechapage a déjà pris diverses initiatives pour promouvoir les pneus rechapés, que ce soit auprès des pouvoirs publics ou des utilisateurs. Une réunion a notamment été organisée avec les différentes fédérations de transporteurs, auxquelles un dossier sur les pneus rechapés a été remis. Au niveau des pouvoirs publics, des pressions ont été exercées afin que les pneus rechapés soient repris dans les cahiers des charges lors des adjudications publiques. Dans cette optique, plusieurs ministres ont été interpellés, tant au niveau fédéral que régional.

Une réunion a également été organisée avec la Vlaamse Vereniging van Steden en Gemeenten (l'association flamande des villes et des communes). Cette association publiera un article sur les pneus rechapés dans son prochain bulletin d'information. Cet article renverra au site web de FEDERAUTO où l'on peut trouver un dossier complet sur la question, ainsi qu'un devis type.

Certains membres de la Commission Rechapage ont également participé à une réunion avec le service des achats de l'Armée belge. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les responsables des achats aux possibilités et à la qualité des pneus rechapés. Cette réunion a eu lieu suite à un courrier envoyé au ministre de la Défense nationale.

La Commission Rechapage créera également un dépliant pour la promotion des pneus rechapés à l'attention du secteur des transports et des gestionnaires de flottes.

3.3. Conclusion

En 2002, les membres de RECYTYRE ont décidé de procéder à l'élaboration d'un système opérationnel et de financement pour la collecte et le traitement des pneus usés en Belgique. L'objectif est que les pneus soient collectés gratuitement dans le secteur de la distribution et dans les parcs à conteneurs. Les pneus ainsi collectés seront traités aux frais de RECYTYRE. Pour financer l'ensemble du système, RECYTYRE percevra une contribution environnementale sur chaque pneu commercialisé en Belgique et soumis à l'obligation de reprise.

Afin de conférer un cadre légal à ce système, les organisations représentatives qui représentent les fabricants/importateurs de pneus et le secteur de la distribution ont marqué leur accord pour entreprendre les démarches nécessaires dans les différentes Régions pour qu'une convention environnementale puisse être conclue. Ces démarches ont effectivement été effectuées dans la Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale. En Flandre, une nouvelle version du projet de VLAREA allait à l'encontre des principes de base de la convention environnementale. A ces conditions, le secteur n'était plus disposé à ce que la procédure prévue dans le décret du 15 juin 1994 relatif aux conventions environnementales soit lancée. Ce n'est qu'en février 2003 que le gouvernement flamand a décidé de modifier le VLAREA et que la procédure a pu être initiée.

Malgré ce problème, RECYTYRE avait décidé d'entamer l'élaboration concrète du système opérationnel et de financement. A cet effet, deux personnes avaient été embauchées à la fin de l'année 2002.

En 2002, RECYTYRE a continué à fonctionner selon l'ancien système. Fin 2002, on comptait 20 opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE. Ces opérateurs ont communiqué à RECYTYRE les données concernant leurs flux entrants et sortants de pneus usés.

Pour 2002, nous constatons que le pourcentage de collecte pour l'ensemble de la Belgique, toutes catégories de pneus confondues est monté à 73% (63,19% en 2001). Pour les pneus des voitures de tourisme, des camionnettes et des poids lourds, on enregistre un taux de collecte de 80,4 % (65% en 2001). Il s'agit-là d'une hausse significative par rapport à 2001, due au fait qu'un plus grand nombre d'acteurs du marché se sont fait homologuer suivant la norme RECYTYRE. Pourtant, il est clair que l'objectif de collecte avancé de 100% ne pourra pas être atteint avec le système actuel. Certains opérateurs actifs ne souhaitent toujours pas se faire homologuer et dans le système actuel, RECYTYRE ne dispose d'aucun moyen de pression. C'est la raison pour laquelle RECYTYRE veut changer de cap et élaborer un véritable système opérationnel et de financement.

En 2002, les objectifs concernant la valorisation des pneus usés ont été largement atteints. Nous observons même une augmentation des pourcentages par rapport à 2001. Pour les pneus de voitures de tourisme, camionnettes et poids lourds, on enregistre un taux de valorisation de 82,3%. Le pourcentage de pneus transformés en granulat atteint 33%, ce qui constitue un élément très positif. Le point noir

reste le nombre peu élevé de pneus envoyés au rechapage. Si nous tenons compte des chiffres communiqués par les opérateurs dans leurs déclarations, nous constatons qu'à peine 5,7% des pneus usés sont effectivement rechapés. Si nous nous basons sur des estimations de la Commission Rechapage de FEDERAUTO, nous obtenons un taux de rechapage qui oscille entre 10,4 et 16,5%, ce qui est loin de l'objectif avancé de 25%. RECYTYRE souhaite une nouvelle fois insister sur le fait que le pneu qui entre en compte pour le rechapage a une valeur positive et qu'il reste souvent la propriété du client. Ces pneus ne sont dès lors pas repris dans le système RECYTYRE. Et le futur système opérationnel et de financement ne permettra malheureusement pas de résoudre ce problème.

ANNEXES

Annexe 1

Liste des opérateurs homologués suivant la norme RECYTYRE



**GEHOMOLOGEERDE OPERATOREN RECYTYRE –
COMMERCIELE ADRESSEN
OPÉRATEURS HOMOLOGUES RECYTYRE –
ADRESSES COMMERCIALES**

OPERATOR / OPÉRATEUR	OPHALEN / COLLECTE	SORTEREN / TRIAGE	VERWERKEN / TRAITEMENT
B.U.T. - Belgian Used Tires n.v. http://www.indaver.be/ Boomsesteenweg 199, 2830 WILLEBROEK TEL 03/886.52.15 – FAX 03/886.95.99	JA/OUI Minimum: 1 ton / tonne	JA/OUI	JA/OUI Vermaling voor thermische valorisatie / Broyage pour la valorisation thermique
COMET TYRE RECYCLING s.a. Rivage du Boubier 25, 6200 CHATELET TEL 071/24.38.32 - FAX 071/24.38.60			JA/OUI
DONCKERS n.v. http://www.donckers.com/ Bredabaan 1261, 2900 SCHOTEN TEL 03/645.57.95 – FAX 03/646.32.07	JA/OUI Minimum: 200 banden / pneus	JA/OUI	
DE SUTTER b.v.b.a. http://www.afvalbeheer-desutter.be Ringlaan 58, 9900 EEKLO TEL 09/377.34.24 - FAX 09/377.90.45 E-mail : info@afvalbeheer-desutter.be	JA/OUI		
EUROKARKAS n.v. (Jakobs Recycling Group) http://www.eurokarkas.com/ Hoge Mauw 170 & 320, 2370 ARENDONK TEL 014/67.98.92 – FAX 014/67.11.80 E-mail : eurokarkas.nv@proximedia.be	JA/OUI	JA/OUI	JA/OUI Shredderen / vermaling / Broyage
GARWIG N.V. Poelkapellestraat 18, 8650 HOUTHULST TEL 051/70.34.41 – FAX 051/70.34.42	JA/OUI		JA/OUI Vermaling voor thermische valorisatie/ Broyage pour la valorisation thermique
GRANUGOM Rue de l'Environnement 22, 4100 SERAING TEL 04/330.18.60 – FAX 04/330.18.66 Contact: Mme A. Proesmans E-mail : info@granugom.com			JA/OUI Granuleren en rubber poeder / Granuler et poudrette de caoutchouc
GROEP/GROUPE KARGRO http://www.kargro.nl/ Pneus "poids lourds", massifs, agricoles, génie civil Vrachtwagen, massieve, burgerlijke bouwkunde en landbouwbanden			
KARGRO B.V. Heeswijk 135, NL – 3417 GP MONTFOORT TEL 0031/348.47.18.44 – FAX 0031/348.47.23.38	JA/OUI	JA/OUI	

OPERATOR / OPÉRATEUR	OPHALEN / COLLECTE	SORTEREN / TRIAGE	VERWERKEN / TRAITEMENT
GROEP/GROUPE KARGRO Pneus "tourisme" / Personenwagenbanden			
LINTIRE B.V. Heeswijk 135, NL – 3417 GP MONTFOORT TEL 0031/348.47.24.76 – FAX 0031/348.47.56.28	JA/OUI	JA/OUI	JA/OUI
Vernieuwing vrachtwagenbanden Rechapage pneus "poids lourds"			
BANDENPLAN EUROPA B.V. Heeswijk 135, NL – 3417 GP MONTFOORT TEL 0031/348.47.20.90 – FAX 0031/348 47.23.38	JA/OUI	JA/OUI	JA/OUI
INTERNATIONAL TYRE BUSINESS B.V. http://www.itbcasings.nl Graanweg 8, NL – 4782 PP MOERDIJK TEL 0031/786 164 164 – FAX 0031/786 212 144 GSM 0031/653 210 107 Contact: M. P. Zendman E-mail: info@itbcasings.nl	JA/OUI	JA/OUI Vrachtwagenbanden / Pneus poids-lourds	
ETS. LESAGE Bas-Chemin 190, 7784 BAS – WARNETON TEL 056/55.56.95 – FAX 056/55.93.33	JA/OUI Minimum: 20 banden / pneus		
LIMBURGS BANDAG BEDRIJF n.v. Kiewitstraat 194, 3500 HASSELT TEL 011/30.09.93 – FAX 011/21.15.15	JA/OUI Minimum: 100 toerisme/tourisme 20 vrachtwagen/poids lourds	JA/OUI	JA/OUI Loopvlakvernieuwing / rechapage Herstellingen / réparations
MICHELIN BELUX SA/NV Quai de Willebroekkaai 33, 1000 BRUSSEL / BRUXELLES Vanaf / à partir du 04/11/02 : Brusselsesteenweg 494, bus 1, 1731 ZELLIK TEL 02/274.42.11 – FAX 02/274.42 12	JA/OUI Enkel vrachtwagenbanden Michelin-type / Uniquement des pneus poids lourds type Michelin	JA/OUI	
RECYGOM SA Zoning les Plennesses Rue Xhénorie, 4821 ANDRIMONT TEL 087/35.03.00 – FAX 087/35.03.33			JA/OUI Vermaling voor thermische valorisatie/ Broyage pour la valorisation thermique
RE-TYRE N.V. Maatheide 66, 3920 LOMMEL TEL 011/55.29.84 – FAX 011/55.10.90			JA/OUI Granuleren / Granuler
SIBA AUTOBANDEN b.v. http://www.siba.nl/ Industrielaan 22, NL - 5406 XC UDEN TEL 0031/413.25.08.03 – FAX 0031/413.26.48.45	JA/OUI Minimum: 250 banden / pneus	JA/OUI	

OPERATOR / OPÉRATEUR	OPHALEN / COLLECTE	SORTEREN / TRIAGE	VERWERKEN / TRAITEMENT
GROEP/GROUPE SITA http://www.sita.be/ SITA NOORD Watco Garages http://www.wgs.be Nationaal / Nationale TEL 0800/999.70 E-mail : info@sita.be Sita Noord, vestiging Beerse Steenbakkersdam 16-18, 2340 BEERSE TEL 014/62.26.11 – FAX 014/61.18.60 E-mail : info@sita.be	JA/OUI		
GROEP/GROUPE SITA Sita Noord, vestiging Maasmechelen Steenweg naar As 2 – Op de Berg 1202, 3630 MAASMECHELEN TEL 089/65.11.11 – FAX 089/65.96.05 E-mail : info@sita.be	JA/OUI		
SITA WEST Sita West, vestiging Gent Hulsdonk 20, 9042 GENT TEL 09/342.25.25 – FAX 09/342.97.76 E-mail : info@sita.be	JA/OUI		
SITA WALLONIE Sita Wallonie, site Grâce-Hollogne Rue de l'Avenir 22, 4460 GRACE-HOLLOGNE TEL 04/247.31.31 – FAX 04/247.31.47 E-mail : info@sita.be	JA/OUI		
 Sita Wallonie, site Sombreffe Parc Ind. – rue de la Basse Sambre 8-10, 5140 SOMBREFFE TEL 071/82.32.11 – FAX 071/82.32.44 E-mail : info@sita.be	JA/OUI		
 Sita Wallonie, site Habay-La-Neuve Lieu dit "Les Coeuvins" , 6720 HABAY-LA-NEUVE TEL 063/42.33.31 – FAX 063/42.23.24 E-mail : info@sita.be	JA/OUI		
 Sita Wallonie, site Welkenraedt Parc Industriel – rue des Trois Bourdons 25 4840 WELKENRAEDT TEL 087/89.92.92 – FAX 087/89.92.93 E-mail : info@sita.be	JA/OUI	JA/OUI	JA/OUI
 Sita Wallonie, site Estaimpuis (ECO-TRI s.a.) Zoning Industriel Rue des Tonneliers 1, 7330 ESTAIMPUIS TEL 056/48.71.84 – FAX 056/48.67.80	Minimum: 300 banden / pneus of kooi van 130 banden / ou cage de 130 pneus		Vermaling voor de cementfabrieken / Broyage pour les cimenteries

OPERATOR / OPÉRATEUR	OPHALEN / COLLECTE	SORTEREN / TRIAGE	VERWERKEN / TRAITEMENT
GROEP/GROUPE VANHEEDE http://www.vanheede.be TRANS VANHEEDE N.V. Dullaardstraat 4, 8940 GELUWE TEL 056/52.16.2 – FAX 056/51.91.63	JA/OUI		
 TRANS VANHEEDE Antwerpen bvba 4de Havendok kaai 255, 2030 ANTWERPEN TEL 03/541.80.50 – FAX 03/541.83.49	JA/OUI		
 TRANS VANHEEDE NV Lieverstedestraat 17, 8020 OOSTKAMP TEL 050/83.10.20 – FAX 050/83.10.29	JA/OUI		
 DEREWAL SA Avenue du Bois Jacquet 8, 7711 DOTTIGNIES TEL 056/48.11.00 – FAX 056/48.11.06	JA/OUI		
 VAN GANSEWINKEL BELGIE http://www.vangansewinkel.be/ West- en Oost-Vlaanderen Menenstraat 304, 8560 WEVELGEM TEL 056/43.94.39 – FAX 056/41.93.75 Contact : Mieke David (West-Vlaanderen) Valerie Van Daele (Oost-Vlaanderen) Antwerpen, Limburg, Vlaams-Brabant, Brussel/Bruxelles Mallekotstraat 67-69, 2500 LIER TEL 03/491.09.00 – FAX 03/489.08.15 Contact : Anne Ritzen Brabant Wallon, Wallonie Rue de Manage 59-61, 7181 SENEFFE (Familieureux) TEL 064/55.58.25 – FAX 064/55.57.81 Contact : Olivier vanden Berghe	JA/OUI JA/OUI JA/OUI		
 VP REC s.a. Rue de Jupille 119A, 4600 VISE TEL 04/379.18.97 – FAX 04/379.71.62	JA/OUI Minimum :500 personenwagenbanden/ pneus "tourisme" 50 vrachtwagenbanden/ pneus "poids lourds"	JA/OUI	JA/OUI Loopvlakvernieuwing / rechapage Vulcanisatie / vulcanisation Opsnijden/recreusage
 WASE AUTOBANDEN SERVICE n.v. Schippersweg 19, 2811 HOMBEEK TEL 015/43.15.61 – FAX 015/43.22.97	JA/OUI Minimum : 10 banden / pneus		

Annexe 2

Mailing envoyé aux points de distribution de pneus

Mailing Région wallonne et Bruxelles – Capitale – mai 2002

Bruxelles, le 3 mai 2002

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir, en annexe, la nouvelle liste des coordonnées des opérateurs agréés suivant la norme RECYTYRE.

Dernièrement ont eu lieu les visites annuelles de contrôle visant à s'assurer que les opérateurs répondaient toujours aux normes RECYTYRE. Ces contrôles récurrents ont pour avantage qu'ils incitent en permanence les opérateurs à traiter vos pneus usés dans le respect de l'environnement.

Nous vous rappelons que vous êtes responsable des pneus usés jusqu'à leur traitement. C'est pourquoi, nous vous conseillons de toujours faire appel à des opérateurs homologués.

La collecte et le traitement écologique d'un pneu de tourisme entraînent évidemment des frais. Ces coûts peuvent varier entre 0,9 et 1,50 euros. Grâce à l'accord-cadre que FEDERAUTO a signé avec le gouvernement de la région wallonne et de Bruxelles-Capitale, vous pouvez refacturer ces frais au client.

Pour expliquer à votre client pourquoi vous percevez cette contribution environnementale, vous pouvez utiliser l'autocollant que RECYTYRE a mis au point et que nous avions joint à l'un de nos précédents mailings. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés au numéro 02/778.62.00 ou par e-mail à recytyre@federauto.be. La liste la plus récente des opérateurs homologués se trouve sur le site web www.federauto.be.

Oeuvrez avec Recytyre à améliorer la qualité de l'environnement et faites appel à un des opérateurs figurant sur la liste en annexe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

R. CLAES
Président

Mailing Région wallonne – octobre 2002

Bruxelles, le 11 octobre 2002

Madame,
Monsieur,

Etes-vous certain que la société à laquelle vous faites appel pour collecter et traiter vos pneus usés est digne de confiance ? Vous ignorez peut-être où vous pouvez vous défaire de vos pneus usés ? Alors, la liste en annexe vous propose la solution.

Il s'agit de la nouvelle liste des adresses et numéros de téléphone des opérateurs homologués selon la norme RECYTYRE. Ces derniers assurent la collecte, le tri et le traitement des pneus usés et autorisent en outre un contrôle de leurs activités par un organisme de certification indépendant.

Nous attirons votre attention sur le fait que depuis l'introduction de l'obligation de reprise en Région wallonne, il est interdit de facturer une contribution environnementale au moment de la reprise d'un pneu usé. Par contre, il est permis de compter une contribution environnementale au moment de la vente du pneu neuf pour son traitement ultérieur. Cette mention doit figurer sur la facture de même que le fait que l'entreprise fait appel à des opérateurs homologués selon la norme de RECYTYRE.

Le montant de cette contribution environnementale est laissé au libre arbitre de l'entreprise. Renseignement pris, le coût de l'élimination d'un pneu pour voiture de tourisme se situe entre 0,90 à 1,50 euro.

La liste des opérateurs ainsi que d'autres renseignements se trouvent sur le site www.federauto.be. Pour toute information complémentaire, veuillez adresser un mail à recytyre@federauto.be. En choisissant d'opérer exclusivement avec des opérateurs RECYTYRE, vous privilégiez la solution la plus professionnelle et respectueuse de l'environnement pour l'élimination des pneus usés. Nous comptons donc sur votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

R. CLAES
Président

Mailing Région Bruxelles – Capitale – octobre 2002

Bruxelles, le 11 octobre 2002

Madame,
Monsieur,

Etes-vous certain que la société à laquelle vous faites appel pour collecter et traiter vos pneus usés est digne de confiance ? Vous ignorez peut-être où vous pouvez vous défaire de vos pneus usés ? Alors, la liste en annexe vous propose la solution.

Il s'agit de la nouvelle liste des adresses et numéros de téléphone des opérateurs homologués selon la norme RECYTYRE. Ces derniers assurent la collecte, le tri et le traitement des pneus usés et autorisent en outre un contrôle de leurs activités par un organisme de certification indépendant.

Nous attirons votre attention sur le fait que depuis l'introduction de l'obligation de reprise en Région de Bruxelles-Capitale, il est interdit de facturer une contribution environnementale au moment de la reprise d'un pneu usé. Par contre, il est permis de compter une contribution environnementale au moment de la vente du pneu neuf pour son traitement ultérieur. Cette mention doit figurer sur la facture de même que le fait que l'entreprise fait appel à des opérateurs homologués selon la norme de RECYTYRE.

Le montant de cette contribution environnementale est laissé au libre arbitre de l'entreprise. Renseignement pris, le coût de l'élimination d'un pneu pour voiture de tourisme se situe entre 0,90 à 1,50 euro.

La liste des opérateurs ainsi que d'autres renseignements se trouvent sur le site www.federauto.be. Pour toute information complémentaire, veuillez adresser un mail à recytyre@federauto.be. En choisissant d'opérer exclusivement avec des opérateurs RECYTYRE, vous privilégiez la solution la plus professionnelle et respectueuse de l'environnement pour l'élimination des pneus usés. Nous comptons donc sur votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

R. CLAES
Président